

A N N E X E I I

REGLEMENT D'EXAMEN

A - LISTE DES DOMAINES

| LISTE DES DOMAINES |
|---|
| 1 - PROFESSIONNEL |
| 2 - GENERAUX |
| - FRANCAIS |
| - MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES |
| - ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE LEGISLATION DU TRAVAIL |
| - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE |

A chacun des domaines figurant ci-dessus correspond une unité capitalisable terminale constitutive du diplôme.

L'éducation physique et sportive ne fait pas l'objet d'une évaluation lorsque le diplôme est postulé dans le cadre des unités capitalisables.

B - LISTE DES EPREUVES TERMINALES

| EPREUVES | COEF | FORME | | DUREE EPREUVE PONCTUELLE |
|--|------|---|------------------------------------|---|
| | | Scolaires ou apprentis ou adultes forma- tion continue (1) | Autres candidats | |
| DOMAINE PROFESSIONNEL | | | | |
| EP1 - Réalisation et arts appliqués | 12 | CCF | ponctuelle (pratique et écrite) | 24 H (20 H partie pra- tique et 4 H partie écrite) |
| EP2 - Technologie - Prévention - Lecture de plan | 4 | Ponctuelle écrite | Ponctuelle écrite | 3 H |
| DOMAINES GENERAUX | | | | |
| EG1 - Expression française | 2 | Ponctuelle écrite | Ponctuelle écrite | 2 H |
| EG2 - Mathématiques - Sciences physiques | 2 | Ponctuelle écrite | Ponctuelle écrite | 2 H |
| EG3 - Langue vivante étrangère (2) | 1 | Ponctuelle écrite | Ponctuelle écrite | 1 H |
| EG4 - Economie familiale et Sociale - Législation du Travail | 1 | Ponctuelle écrite | Ponctuelle écrite | 1 H |
| EG5 - Education Physique et Sportive | 1 | | | |

(1) Contrôle en cours de formation pour les candidats issus d'établissements publics, privés sous contrat ou de CFA habilités par le recteur, y compris la formation en entreprise.

(2) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie sauf dérogation accordée par le Recteur.

DEFINITION DES EPREUVES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

EP1 REALISATION ET ART APPLIQUES

A - Evaluation par CCF (candidats issus d'Etablissements publics, privés sous contrat et de C.F.A. habilités)

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, à l'occasion de deux situations d'évaluation organisées au cours de la dernière année de formation.

Chaque situation permet de manière réelle ou simulée, l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs associés. Elle porte sur des compétences caractéristiques du diplôme. Elle donne lieu à la proposition d'une note.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de Formation.
L'autre a lieu dans l'Entreprise au cours de la formation en Entreprise.

a) - Situation d'évaluation en Centre de Formation. Coef. 8

Elle comprend plusieurs séquences d'évaluation incluant la pratique (7 points), l'histoire de l'art et l'art appliqué (6 points)

Elle répond aux exigences et compétences décrites dans le référentiel.

Elle est organisée au cours du second trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'Etablissement (public ou privé sous contrat et C.F.A. habilité) et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

Le candidat doit être capable :

- d'analyser, en autonomie, un dossier technique (plans, pièces écrites, croquis, photographies...) et de décoder les documents techniques.
- d'en extraire les informations utiles à son travail, tout document technique qu'il déduit à partir des éléments graphiques ou de définition donnée.
- d'organiser son intervention sous forme d'une fiche d'analyse de fabrication déterminant les différentes phases opératoires.
- de réaliser tout ou partie (que l'on précise) de l'ouvrage décrit.
- de maîtriser l'outillage professionnel et travailler avec méthode.

En ce qui concerne l'histoire de l'art et l'art appliqué qui font partie de la pratique professionnelle, le candidat doit être capable :

- à partir d'une documentation du domaine de l'Histoire de l'Art donnée :
 - . de situer historiquement des ensembles ou sous-ensembles,
 - . de relever schématiquement sous forme de croquis tout ou partie d'un ouvrage,
 - . d'argumenter ou de justifier des propositions.
- ET - à partir d'objets réels, de représenter des éléments architecturaux (sans ornement) selon un ou plusieurs angles de vue.

Un professionnel, au moins, est obligatoirement associé à la mise en oeuvre de l'évaluation.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique y compris le professeur d'art appliqué et le ou les Professionnel/s associé/s.

L'inspecteur de l'Education Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du Chef d'Etablissement.

b) Situation d'évaluation en cours de formation en Entreprise : 7 points

La formation en Entreprise doit permettre d'acquérir, de compléter et de mettre en oeuvre des compétences.

Pour les candidats issus des Etablissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, l'évaluation porte sur 8 semaines se déroulant en dernière année de formation. Elle se répartissent, de préférence en deux périodes de quatre semaines.

Le choix des dates de ces périodes de formation en Entreprise est laissé à l'initiative des Etablissements, en concertation avec les milieux professionnels et les Conseillers de l'enseignement technologique pour tenir compte des conditions locales. On privilégiera les Entreprises locales ou situées dans une zone la plus proche du Centre de Formation tout en choisissant des lieux de formation dont la compétence est attestée.

Pour les apprentis, la durée de la formation en entreprise est fixée par le contrat d'apprentissage.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et de critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation de chaque lieu de stage est effectuée par le formateur de l'Entreprise d'accueil et un membre de l'équipe pédagogique, au sein de l'Entreprise en présence le cas échéant, du candidat. Ils proposent conjointement une note au jury, en fin ou à la suite de la formation en entreprise.

Si les 8 semaines de formation ont donné lieu à plusieurs évaluations, c'est la moyenne de ces évaluations qui sera prise en compte.

Dispositions transitoires (article 14 du présent arrêté)

Dans le cas où le candidat issu d'établissement public ou privé sous contrat n'a pu effectuer la période de formation en entreprise pour une raison de force majeure dument constatée par le recteur, une situation de substitution correspondante est mise en place dans l'établissement.

L'évaluation se déroule sous forme d'un contrôle en cours de formation au début du troisième trimestre de la dernière année de formation.

Un professionnel au moins est obligatoirement associé à la mise en oeuvre de l'évaluation.

La proposition de note à la même pondération que celle prévue pour la situation d'évaluation en entreprise.

B - Evaluation par épreuve ponctuelle (autres candidats)

a) Réalisation

L'évaluation s'effectue sur la base d'une épreuve comportant deux parties :

1° partie : Mise en oeuvre :

1) But de l'épreuve de mise en oeuvre :

Réaliser tout ou partie d'un ouvrage dont le choix devra permettre d'apprécier l'exploitation exacte des documents fournis, le recours à des procédés d'exécution rationnels, le soin apporté aux finitions, l'ensemble étant choisi en rapport avec les indications du référentiel.

2) Conditions initiales.

L'ouvrage est défini de façon complète, sans ambiguïté, les données nécessaires à la réalisation pouvant néanmoins être présentées au travers d'un même plan ou sur diverses vues du même ouvrage. Le temps de lecture des dessins et du sujet ainsi que la confection des calibres n'entrent pas dans le temps de l'épreuve, mais sera déterminé par les Commissions d'élaboration de sujet.

3) Travail demandé.

L'ouvrage demandé doit permettre l'évaluation des capacités C2-2, C2-3, C3, C4-1 du référentiel.

4) Evaluation.

Elle porte sur l'exactitude et la qualité des finitions mais peut éventuellement également prendre en compte les méthodes et/ ou procédés techniques adoptés. Dans ce cas une évaluation en cours d'épreuve peut être prévue.

2° partie : Pose

1) But de l'épreuve de pose :

Réaliser la pose d'éléments simples comportant au moins une coupe et un raccord, en plafond ou verticalement qui doit permettre d'apprécier la fiabilité du procédé adopté, son adéquation au support donné, l'utilisation rationnelle de l'outillage utilisé.

2) Conditions initiales.

Une partie d'ouvrage réalisé lors de la mise en oeuvre est à positionner et sceller sur un support donné.
Les indications concernant les procédés de pose sont fournies, une documentation technique concernant les matériaux du support et l'outillage disponible peut éventuellement être donnée.

3) Travail demandé.

Réaliser une pose en raccord mur/ plafond ou sur mur selon les critères de qualité couramment en usage dans la profession.

4) Evaluation.

Fiabilité et qualité technique d'usage et/ ou de finition du procédé choisi et réalisé.

b) Histoire de l'Art et Art Appliqué :

A) Histoire de l'art.

1) Nature de la demande et conditions initiales.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à

- a) - situer historiquement des ensembles ou sous-ensembles architecturaux ou ornementaux de style à partir d'éléments de référence donnés.
- b) - relever schématiquement ou sous forme de croquis tout ou partie d'un ouvrage en traduisant ses caractéristiques formelles ou, à l'aide d'une documentation proposant des éléments d'époques diverses, compléter un sous-ensemble d'un style précisé dont certaines parties seraient à reconstituer.

2) Travail demandé.

Répondre, par écrit et à l'aide de croquis aux questions posées selon les compétences et exigences décrites en S1-1 du référentiel.

3) Evaluation.

Exactitude des connaissances, qualités plastiques des parties dessinées.

EP2- TECHNOLOGIE - PREVENTION - LECTURE DE PLAN -

1) Buts de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier si le candidat est capable de :

- . analyser et décoder des documents d'ensemble
- . analyser et décoder des documents de fabrication
- . analyser et exploiter un dossier technique, une documentation technique
- . procéder à une analyse de cas simple concernant un processus de fabrication, un mode opératoire, un procédé de pose
- . citer et expliciter des principes conduisant à prévenir ou éviter divers incidents ou accidents liés à la pratique courante de la profession
- . communiquer les résultats de ses analyses en
 - utilisant les codes techniques en usage
 - s'appuyant sur les principales règles techniques ou de prévention réglementaires.

2) Conditions initiales.

Avec le sujet de l'épreuve il est remis au candidat un dossier technique pouvant comporter :

- plans d'ensemble ou sous-ensemble
- extraits de normes, codifications, documents de chantier
- photo, croquis, relevés, documents iconographiques
- extraits de catalogue d'accessoires, fiche technique de produits, résultats d'essais :...

Toutes informations lui permettant, en fonction du/ des problème/ s posé/ s de justifier les réponses attendues ou le choix d'une solution qu'il définira à partir des contraintes imposées.

3) Travail demandé.

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par les capacités C1-1, C1-2, C2-1, du référentiel.

Les réponses souhaitées comporteront obligatoirement une partie écrite et une partie graphique. Par exemple :

- calcul de cote manquante
- recherche et dessin d'un profil, d'un sous-ensemble
- description d'un processus de fabrication
- évaluation d'une quantité de matière d'oeuvre ou quantification d'accessoires nécessaires pour la réalisation demandée en fonction des bases données.

4) Evaluation.

L'évaluation porte de façon privilégiée sur : la justesse de l'analyse, les choix proposés, la justification des réponses données, la qualité des plans ou parties de plan réalisés et des codes techniques utilisés.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

I - DÉFINITION DE L'EMPLOI ET SPECIALITES

- a) le staffeur fabrique et pose des éléments réalisés le plus souvent par modules à l'atelier, dont les destinations les plus courantes permettent :
- . la décoration du cadre de vie architectural (intérieur et extérieur),
 - . d'assurer une isolation thermique et/ou acoustique d'ensembles utilisant diverses techniques de pose et les recours à des matériaux variés,
 - . de remplir des fonctions coupe-feu ou pare-flammes,
 - . de réaliser des prototypes et modèles dont l'étude esthétique nécessite une recherche formelle (automobile, aéronautique, flaconnage ...),
 - . la réhabilitation et/ou la restauration d'ensembles historiques disparus ou particulièrement endommagés (décors).
- b) les compétences techniques requises pour les divers travaux du champ professionnel permettent de distinguer divers types d'emplois qui sont :
- . staffeur (fabricant ou poseur)
 - . staffeur-architecturier
 - . staffeur-ornemaniste
 - . staffeur-stucateur
 - . stucateur (pierre et marbre)
 - . mouleur-statuaire
 - . modeleur volumes (prototypes)
 - . le domaine de la gypserie

II - CONTEXTE PROFESSIONNEL ET ACTIVITES DU TITULAIRE D'UN DIPLOME DE NIVEAU V

- . la plupart des entreprises ont un caractère artisanal (les 3/4 ont moins de 10 Compagnons),
- . 1/4 des entreprises ont de 20 à 10 Compagnons,
- . quelques entreprises ont de 60 à 90 Compagnons,
- . un secteur industriel (automobile) possède des ateliers intégrés de modélisme (recherche des formes).

Pour l'essentiel le staffeur titulaire d'un diplôme de niveau V travaille à l'atelier ou sur chantier, sur ordre et sous contrôle d'un Compagnon professionnel.

Il doit maîtriser les processus et procédés des réalisations courantes conduisant à :

- . fabriquer un ensemble ou des sous-ensembles à partir d'instructions définissant le résultat attendu et le processus à suivre.

- . réaliser la pose d'éléments fabriqués ou préfabriqués en fonction de spécifications données,
- . réaliser des modèles et/ou moules et/ou épreuves dont le degré de complexité relève de sa compétence.

III - ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

- . les produits réalisés en nombre et parfois en un seul exemplaire font partie des domaines de :
 - . la décoration architecturale,
 - . l'ornementation,
 - . les corrections : phonique, acoustique, thermique, la ventilation
- . les travaux de staff sont normés (NF P 73-301, NF B 12-302 et D.T.U. 25.51)
- . le matériau principal est le plâtre armé mais le recours à diverses matières annexes se développe (élastomère, résines, polystyrène ...)
- . si les moyens de mise en oeuvre et les procédés de fabrication restent traditionnels et le plus souvent manuels, les moyens de pose induisent une connaissance des techniques architecturales de leurs matériaux et des procédés de pose qui leur sont adaptés.

IV - DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PROPRES AU STAFF ET FONCTIONS EN RÉSULTANT

Le titulaire d'un diplôme de niveau V peut intervenir en fabrication et en pose :

- a) réalisation d'un modèle à partir de l'assemblage d'éléments trainés ou moulés dont il assure l'exécution en fonction d'instructions (processus, mode opératoire, cotes).
- b) réalisation d'un moule à partir d'un modèle donné pouvant comporter le choix d'un procédé, d'un mode opératoire ou des adaptations par rapport à l'élément initial et en fonction d'une demande spécifiée.
- c) réaliser des prototypes simples d'après plans/dessins (assemblage de volumes simples : cube, pyramide, cones...) ou, d'après un relevé, compléter la partie manquante d'un ensemble mouluré (par exemple).
- d) fabrication d'éléments en staff à partir d'un moule en respectant la qualité exigée.
- e) appliquer, à partir d'instructions ou des normes en vigueur, les techniques de pose courantes spécifiées par un responsable ou un document de chantier.

Les fonctions assurées dans ces domaines sont :

. Analyser :

- . les documents remis
- . les exigences attendues en fonction de la destination
des procédés de mise
en oeuvre
de la qualité attendue

. Préparer :

- . les matières, les outils
- . le poste de travail
- . Réalisation,
- . Contrôle.
- . Maintenance.
- . Communication.

TABLEAU DE DETAILS DES ACTIVITES

| |
|--|
| <p>FONCTION : PREPARATION</p> <p>Sous-Fonction : Analyse de la demande</p> |
| <p>TACHES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Tâche 1 : Identification des données- Tâche 2 : Vérification de la faisabilité- Tâche 3 : Identification de l'outillage nécessaire |
| <p>CONDITIONS D'EXERCICE</p> |
| <p><u>Moyens et Ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Dessin, plan, relevé, réalisation antérieure, descriptif- Fiche d'instruction : écrites ou orales- Atelier ou partie d'atelier disponible/ou chantier- Matières d'oeuvre disponibles |
| <p><u>Autonomie, Responsabilité</u> Travailler sur ordre et sous contrôle en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none">- des spécifications de la fiche d'instruction- d'un choix de mode opératoire indiqué par le responsable- d'instructions de pose à respecter |
| <p><u>Résultats attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none">- interprétation correcte et complète des documents fournis- respect des consignes- identification correcte et justifiée de l'outillage nécessaire- la faisabilité a été contrôlée |

TABLEAU DE DETAILS DES ACTIVITES

| |
|--|
| <p>FONCTION PREPARATION</p> <p>Sous-Fonction : Organisation du poste de travail/ du chantier</p> |
| <p>TACHES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Tâche 1 : estimation des matières d'oeuvre nécessaires- Tâche 2 : définition des approvisionnements du poste de travail (atelier, chantier)- Tâche 3 : réalisation de l'outillage spécifique (calibre) |
| <p>CONDITIONS D'EXERCICE</p> |
| <p><u>Moyens et Ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none">- analyse des besoins réalisée à partir des documents donnés- la configuration et l'équipement du lieu de travail- l'outillage et matériels à disposition (échaffaudages, protections)- documents d'hygiène et sécurité |
| <p><u>Autonomie, Responsabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none">- les conditions d'un travail méthodique et organisé de façon à être efficace, doivent être réunies. |
| <p><u>Résultats attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none">- les approvisionnements sont justifiés,- l'organisation adoptée est rationnelle compte tenu des lieux et matériels disponibles- les outils fabriqués sont fonctionnels et de configuration adaptée- les consignes de sécurité sont prises en compte |

TABLEAU DE DETAILS DES ACTIVITES

| |
|---|
| FONCTION REALISATION en atelier ou sur chantier |
| TACHES : - Tâche 1 : Traçage/ implantation/ mise en place - Tâche 2 : Réalisation des sous-ensembles préalables - Tâche 3 : assemblages et finitions et/ou pose |
| CONDITIONS D'EXERCICE <u>Moyens et Ressources</u> - dessin et dessin technique côté - outils préfabriqués ou à disposition |
| <u>Autonomie, Responsabilité</u> - opérations réalisées en autonomie |
| <u>Résultats attendus</u> - respect des processus et procédés indiqués - la réalisation finale correspond aux plans/descriptifs donnés - le temps d'exécution est respecté - les règles de finition et/ou pose sont respectées (implantation, aplombs, alignements, planimétrie) |

TABLEAU DE DETAILS DES ACTIVITES

| |
|---|
| FONCTION MAINTENANCE |
| TACHES : - Tâche 1 : Assurer la maintenance de l'outillage à main et du poste de travail - Tâche 2 : Remettre en état le chantier - Tâche 3 : Stockage à l'atelier et sur chantier |
| CONDITIONS D'EXERCICE |
| <u>Moyens et Ressources</u> Normes et règles d'hygiène et de sécurité |
| <u>Autonomie, Responsabilité</u> Opérations à réaliser en autonomie |
| <u>Résultats attendus</u> - optimisation de fonctionnement de son poste de travail - respect des normes d'hygiène, de sécurité et de propreté - les anomalies et les dysfonctionnements sont repérés et signalés |

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES
DES DOMAINES GENERAUX

Ces définitions figurent en annexe de l'arrêté du 11 janvier 1986 portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle.